

21/01/21

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN-TERRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 5 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente le **jeudi 14 janvier 2021**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Présents : MM. Stéphane COMBEAU – Guy CADORET - Mme Mona GUIOMARD – M. Jean-Pierre BLANDIN - Mme Adélaïde BIZEUL – MM. Yannick JOLIVET – Nicolas BUFFET – Mmes DOUAUD Bénédicte – TRELOHAN Solenne – MM. David MAINCENT - BOCQUET Ludovic – MIGNON Jean-Luc – HOLTIEGEL Tobias - Mme GALISSON Christine et M. BUCHET Serge.

Absent et pouvoir : /

Secrétaire : Madame Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

N°2021-01-01 - INTERVENTION DE L'ASSOCIATION EVEIL POUR UNE PRESENTATION DES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Cette intervention est à la demande de la Commune.

En premier lieu, les représentantes de l'association EVEIL – Caden rappelle l'historique de l'association et de l'adhésion de la Commune à cette association.

Il s'agit d'un centre social associatif, pour cinq communes (Malansac-Pluherlin-St Gravé-Limerzel-Rochefort).

Il intervient en matière d'enfance avec la mise en place d'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires, il accompagne les jeunes dans leur formation BAFA, il met en place des programmes d'animation des vacances, des camps d'été et des foyers sont ouverts à l'année dans différentes communes membres. Pour ce qui est de l'Enfance-Jeunesse, l'association conventionne avec Questembert Communauté.

Il intervient en outre dans les domaines de la famille, des seniors, autour de la scolarité et du numérique.

Ces actions sont organisées sous forme de trois maisons : maisons des services (Enfance Jeunesse-Scolarité-Famille-Parentalité), maison des projets (Accompagnement de la vie associative – Accompagnement des initiatives jeunes – Groupe consommez malin - Activités co-construites avec les habitants) et maison de la citoyenneté (Juniors associations – Commission vieillir en citoyen –Groupes bénévoles numériques- Solidarité – Dynamique bénévoles)

Financement des communes : 8.54 € par habitant.

Si la Commune de Rochefort est intéressée, elle peut y être associée, sans s'engager dans un premier temps, d'autant qu'Eveil est en cours de renouvellement de projet (convention CAF), comme tous les quatre ans.

N°2021-01-02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2021.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

N°2021-01-03 – PROROGATION DU PLAN D'AMENAGEMENT PATRIMONIAL 2017-2020

Le Plan d'Aménagement Patrimonial (P.A.P.) est le document établi par la Commune pour trois ans, autour de trois axes de travaux qu'elle définit et qui seront éligibles aux subventions de la Région, au titre des Petites Cités de Caractère. Ce plan a déjà été prorogé jusqu'au 31/12/2020 par délibération du 8/07/2020.

Rappel des 3 axes :

- Axe 1 : poursuite des aménagements urbains qualitatifs dans le périmètre de la ZPPAUP
 - Travaux de voirie (pavage et revêtements qualitatifs intégrés à la typologie des rues)
 - Mise en souterrain des réseaux aériens
 - Remplacement de matériel d'éclairage public par un éclairage de style
 - Réfection des murs contigus aux espaces traités
 - Aménagements pour gestion des flux de visiteurs
- Axe 2 : réfection et entretien des murs de soutènement et de clôture publics et privés dans le périmètre de la ZPPAUP
- Axe 3 : restauration des édifices publics et privés dans le périmètre de la ZPPAUP

Rappel des taux de subvention :

- Pour la collectivité : 20 % avec un plafond de subvention de 45.000 € pour un seuil minimum de 5.000 € de dépenses
- Pour les personnes privées : 15% avec un plafond de subvention de 15.000 € pour un seuil minimum de 5.000 € de dépenses

Le Plan d'Aménagement Patrimonial a été remplacé par le Programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels, que la Commune doit établir. Avant que ce dernier ne soit élaboré et arrêté (il sera soumis au Conseil Municipal), la Commune souhaite solliciter la prorogation du P.A.P. afin de ne pas se pénaliser elle-même ni les particuliers dans les demandes de subvention pour travaux.

Décision du Conseil Municipal sur cette prorogation : Accord à l'unanimité pour proroger le P.A.P. jusqu'au 30/06/2021.

N°2021-01-04 – 4-CHATEAU : consultation d'architectes pour maîtrise d'œuvre relative à la restauration des vestiges – remparts – parapet de la propriété du château

Après avoir rencontré le Conservateur de la DRAC et avoir échangé en réunion de municipalité, M. le Maire soumet aux membres du Conseil la proposition de consultation d'architectes (architecte du patrimoine et/ou Architecte en chef des monuments historiques) pour les travaux suivants :

- Restauration des vestiges du château (inscrits Monuments Historiques)
- Restauration des remparts côté centre bourg
- Restauration du parapet et du mur qui le soutient entre la chapelle et le château

Décision du Conseil Municipal :

- Accord à l'unanimité pour la consultation d'architectes pour les travaux décrits ci-dessus
- Autorise, à 14 voix pour et 1 abstention, M. le Maire à signer l'offre moins disante. Les offres remises seront étudiées préalablement en commission des travaux.

NB : dès lors que l'architecte sera retenu, il pourra établir un avant-projet sommaire sur la base duquel la Commune pourra solliciter des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Régional.

N°2021-01-05 – CONSULTATION POUR LOT MAÇONNERIE DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2 DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE L'EGLISE

En 2015, un marché a été signé pour le programme pluriannuel d'entretien de l'église, qui se déclinait en 5 tranches : 1 tranche ferme et 4 tranches conditionnelles. Ce programme comprend 4 lots :

- Maçonnerie – Pierre de taille
- Métallerie – ferronnerie
- Vitraux
- Couverture

La tranche ferme a été réalisée en 2016 et la tranche conditionnelle 1, en 2017.

M. le Maire propose de relancer ce programme de travaux et de commencer par relancer le lot Maçonnerie car l'entreprise qui était titulaire de ce lot n'existe plus. Le Service Départemental d'Architecte et du Patrimoine (SDAP) et l'Architecte des Bâtiments de France assurent la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage, l'église étant classée Monument Historique.

Décision du Conseil Municipal :

- Accord à l'unanimité pour relancer les travaux et lancer la consultation pour le lot maçonnerie – pierre de taille et charge M. le Maire de cette consultation
- Accord à l'unanimité pour demander l'actualisation des marchés pour les trois autres lots ainsi que pour la mission SPS, il charge M. le Maire de cette relance
- Autorise M. le Maire à signer le marché du lot maçonnerie – pierre de taille et toute pièce se rapportant à ce programme de travaux
- Sollicite les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021

N°2021-01-06 – RESTAURATION DE L'ESCALIER INTERIEUR (TOURELLE) DE L'EGLISE

Début 2018 et sur proposition du S.D.A.P., la Commune avait consulté différentes entreprises de maçonnerie – pierre de taille pour la restauration de l'escalier intérieur de l'église (permettant d'accéder au clocher). Le devis de l'entreprise JOUBREL avait été déclaré mieux-disante après analyse des offres par le S.D.A.P. mais non suivi d'effet.

M. le Maire propose de relancer ces travaux. Le devis actualisé de l'entreprise JOUBREL s'élève à 17.959,80 € TTC (=14.966,50 € HT)

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité :

- pour relancer les travaux :
- autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise JOUBREL de LA MEZIERE (35) pour un montant de 14.966,50 € HT et toute pièce se rapportant à ce programme de travaux :
- solliciter les subventions :
- prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2021.

N°2021-01-07 – REFECTON DE L'ENSEMBLE DES COFFRETS BOIS

Vu l'état de délabrement de l'habillage bois des coffrets sur rues contenant les réseaux, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour restaurer voire refaire l'habillage bois de l'ensemble des coffrets et sollicite l'autorisation de signer l'offre moins disante.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

21/01/21

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité préalablement à la consultation des entreprises et T. Holtiegel sera associé à la rédaction du cahier des charges.

N°2021-01-08A – CONVENTION 2021-2023 avec ANTAI

M. le Maire demande l'autorisation de signer avec ANTAI la convention 2021-2023 pour la mise en œuvre du Forfait de Post-Stationnement.

La Commune rembourse ANTAI des frais d'envoi des FPS

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

N°2021-01-08B – CONVENTION SATESE 2021-2023

M. le Maire demande l'autorisation de signer avec le Conseil Départemental la convention pour les missions du Service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) et de l'Observatoire départemental de l'assainissement collectif du Morbihan (ODA).

Coût annuel de l'adhésion : 450 €

Durée de la convention : 2021-2023

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

N°2021-01-08C – CONVENTION 2021-2023 : Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

M. le Maire demande l'autorisation de signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Vannes pour l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour le personnel communal.

Coût annuel de l'adhésion : 72 €/agent

Durée de la convention : 2021-2023

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

N°2021-01-08D – Convention avec l'association « Présence verte Pays d'Ouest » - Vannes

M. le Maire demande l'autorisation de signer avec l'association « Présence verte Pays d'Ouest » - Vannes pour la téléassistance des personnes.

Durée de la convention : 1 an renouvelable par tacite reconduction

Coût à la charge du souscripteur.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

N°2021-01-08E – CONVENTION 2021-2023 AVEC FDGDON – Vannes

M. le Maire demande l'autorisation de signer avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de VANNES la convention multi-services, comprenant notamment les services suivants :

- Régulation des populations d'organismes nuisibles
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- Gestion des animaux protégés

21/01/21

- Information et conseil aux élus, agents municipaux et habitants sur la législation en cours, les moyens de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts...

Coût annuel de l'adhésion : 89,11 €

Durée de la convention : 2021-2023

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité. Le Conseiller Municipal délégué à la condition animale sera associé.

N°2021-01-09A – TARIFS 2021

Après examen des propositions de tarifs 2021 établies par la commission des finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs détaillés en annexe de la présente délibération, applicables en 2021, dès lors que la délibération sera exécutoire.

TARIFS 2021

POUR LES Parkings ST Michel, Ecole S.PRADEAU, 1er et 2ème Parkings des Grées
rue ST Roch et rue du souvenir *

DROITS DE STATIONNEMENT	
	2021
TARIFS JOURNALIERS (24 H)	<p>1 euro la première heure, 50 centimes les suivantes, dans la limite de 8 heures, 25,50€ la demie heure au-delà de huit heures : durée maximale autorisée 8h30. Payant de 9h-12h et de 14h-19h30 . Forfait du FPS : 30 euros</p> <p>*Campings cars : 5 euros les 24 heures, dans la limite de 48 heures. Durée maxl autorisée : 72 heures : Au delà des 48 heures : 25 euros. Forfait du FPS : 30 euros</p>

*NB : PREVOIR LA TAXE DE SEJOUR A COLLECTER ET REVERSER

REDEVANCES DOMAINE PUBLIC		
TARIFS		2021
Occupation du dom.public permanente hors terrasse	AU DELA DE 2M2	non autorisé
Occupation du domaine public permanente hors terrasse	1M2	250€
Occupation du domaine public permanente hors terrasse	2M2	350 €
TERRASSES	LE M2 en €	50 €
Vente à emporter sur la voie publ.soumise à autorisation pendant la période des illuminations,	Forfait en €	400 €
Vente à emporter, sur la voie publ.soumise à autorisation, pendant la période des illuminations, pour les associations rochefortaises.		GRATUITE ACCORDE
OCCUPATION OCCASIONNELLE	Forfait en €	70€

CIMETIERE	
TARIF	2021
Concession trentenaire	80 €
Concession cinquantenaire	150 €
concession dans le colombarium 15 ans	300 €
concession dans le colombarium 30 ans	600 €
vacation funéraire	25 €

AUTRES PRODUITS

2021

TERRE Végétale	le M3	2,30 €
TERREAU	LE SAC	12,00 €

JARDINIÈRES	1mX2,20m	13,00 €
	0,80mX0,20m	11,50 €
	0,70mX0,20m	10,50 €
	0,60mX0,20m	10,00 €
	0,50mX0,20m	8,50 €

SIGNALÉTIQUE

La réquette	40,00 €
-------------	---------

GUIRLANDES (illuminations)

forfait installation commerce	REPORTE
Location de rideaux à l'unité (la paire)	REPORTE

REGLEMENT DU FORFAIT AVANT LA POSE DU MATERIEL

PERISCOLAIRE

GARDERIE	Le quart d'heur	0,46 €
CANTINE		
LE REPAS ENFANT	ainé	3,75 €
fratries (repas unitaire)	2ème enfant et SU	3,40 €
repas majoré (inscription tardive)		5,50 €

LOCATIONS

CHALETS PLACE DES HALLES (avec caution de 1000€)	1 000 €
TÉLÉCOMMANDE (pour accès zone piétonne) EN CAS DE PERTE	50 €

SALLE POLYVALENTE	2021
--------------------------	-------------

TARIFS LOCATION POUR LES ROCHEFORTAIS	
--	--

VIN D'HONNEUR	50,00 €
RÉUNION 1/2 JOURNEE	40,00 €
JOURNÉE JUSQU'0 18 HEURES	50,00 €
SOIRÉE 18 à 1 HEURE	65,00 €
SALLE PLUS CUISINE 1 REPAS	110,00 €
SALLE PLUS CUISINE 2 REPAS	140,00 €
CAUTION	150,00 €
NB : SI 2 REPAS SUR 2 JOURS : COMPTER 2X 110 ET NON 140 €	

Le chèque de location et de caution doivent être au nom du locataire

TARIFS LOCATIONS POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES	
--	--

VIN D'HONNEUR	65,00 €
RÉUNION 1/2 JOURNÉE	80 €
JOURNÉE JUSQU'À 18 HEURES	100,00 €
SOIRÉE 18 à 1HEURE	170,00 €
SALLE PLUS CUISINE 1 REPAS	210,00 €
SALLE PLUS CUISINE 2 REPAS	250,00 €
CAUTION	250,00 €
NB : si deux repas sur 2 jours, compter 2X210 € et non 250	

TARIFS VAISSELLE CASSÉE	
--------------------------------	--

marmite	50,00 €
plat four	50
plat inox	20
cafetière	50
casserole	30
pichet inox	10
verre	1
assiette	2
tasse	1
fourchette	1
ramequin	1
essoreuse	10
egouttoir	5
entonnoir	5
écumoir	5
chaise	50
poubelle	10

N°2021-01-09B – LOCATIONS

Sur proposition de M. le Maire et après examen en commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les conventions d'occupation précaire suivantes :

- **Garage près de la salle polyvalente**
Décision : * Renouvellement de la location
 - Durée : 1 an
 - Loyer mensuel : 120 €

- **Ex-bureau de Poste – 14 rue Notre Dame de la Tronchaye**
Décision : * Renouvellement de la location à l'association « Labo des Créateurs »
 - Durée : 1 an
 - Loyer mensuel : 100 € + 10 € provision pour entretien

- **Local derrière l'ex-bureau de Poste**, pour organisation d'une activité de poterie par l'association « l'Atelier ». Depuis le début de la location de ce local, le loyer est compensé par une subvention communale
Décision : * Renouvellement de la location
 - Durée : 1 an
 - Loyer mensuel : gratuité exceptés les frais d'électricité

- **Ex-billetterie du château** : demande de location dès janvier 2021.
Décision : * Location
Durée : 1 an
Loyer mensuel : 100 € + charges d'électricité

- **Etage de l'ex-billetterie du château**, mis à disposition de l'association « Rochefort-en-fête »
Décision : pas de renouvellement de la mise à disposition et vérification dans les meilleurs délais de l'état du plancher (endommagé suite à un dégât des eaux il y a environ deux ans)

N°2021-01-09C – ANNULATION DE LOYERS COMMERCIAUX DE FIN 2020

-Demande des locataires du bâtiment sis 4 Place des Halles du 16/11/2020 du fait du 2^{ème} confinement

Le loyer de novembre a été annulé et les loyers de décembre et janvier n'ont pas été demandés, dans l'attente d'une décision

Pour mémoire, le loyer est de 878,25 € TTC/mois

Décision commission Finances : Annulation des loyers de novembre et décembre 2020, maintien des loyers à compter de janvier 2021

Décision du Conseil Municipal : Annulation des loyers de novembre et décembre 2020, maintien des loyers à compter de janvier 2021.

-Demande des locataires du bâtiment sis 7 Place du Puits du 2/12/2020 d'annuler le loyer de novembre 2020 du fait du 2^{ème} confinement.

Le loyer de novembre a été émis.

Montant du loyer : 1.000 €/mois

Pour mémoire, les loyers de d'avril à juin 2020 ont été annulés du fait du 1^{er} confinement

Décision commission Finances : annulation du loyer de novembre 2020

Décision du Conseil Municipal : annulation du loyer de novembre 2020

N°2021-01-09D – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de M. le Maire et après examen en commission Finances, le **Conseil Municipal admet en non valeur les titres de recettes suivants :**

- Titre n°654/2018 d'un montant de 22,50 €
- Titre n°685/2018 d'un montant de 0,01 €
- Titre n°253/2018 d'un montant de 0,34 €
- Titre n°690/2018 d'un montant de 171,70 €
- Titre n°82/2020 d'un montant de 0,30 €
- Titre n°62/2018 d'un montant de 38,33 €
- Titre n°464/2015 d'un montant de 80 €
- Titre n°265/2018 d'un montant de 1,84 €
- Titre n°537/2017 d'un montant de 4,14 €

Soit un total de 319,16 €, correspondant notamment à des loyers et charges locatives, l'achat de réglettes, cantine & garderie

- Titre n° 475/2011 d'un montant de 64,66 €
- Titre n°397/2014 d'un montant de 18 €
- Titre n°167/2006 d'un montant de 82,50 €
- Titre n°164/2009 d'un montant de 70 €
- Titre n°76/2014 d'un montant de 0,44 €

Soit un total de 235,60 €.

N°2021-01-09E – ADHESION 2020 A L'ASSOCIATION BRUDED

Après une présentation de l'association par l'Adjointe déléguée à la culture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer en 2021 à l'association BRUDED – 19 rue des Chênes – 35630 LANGOUËT.

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,30 €/habitant soit pour 2021, une cotisation de 194,70 €.

M. le Maire informe que pour les années suivantes, c'est la Communauté de Communes qui prendra en charge cette adhésion.

N°2021-01-09F – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE POT COMMUN »

M. le Maire soumet la demande de l'association « le Pot Commun » de Rochefort-en-Terre du 27/02/2020 qui sollicite une subvention de 2.000 € pour la manifestation 2020 « A travers chants » (dont on sait aujourd'hui qu'elle n'a pu avoir lieu du fait du 1^{er} confinement) et le « reliquat des subventions 2018 et 2019 soit 4.000 € »

La commission finances a proposé 2.000 € (1.000 € pour 2018 et 1.000 € pour 2019)

Décision du Conseil Municipal : vote d'une subvention de 2.000 €.

Par ailleurs, une rencontre sera organisée avec les représentants de l'association pour évoquer et régler les nuisances sonores subies par les riverains lors des animations au Café de la Pente.

N°2021-01-09G – Autorisation d'ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2021

Après examen en commission des finances, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

➤ **Travaux sur réseau d'éclairage public rue Candré**

La future suppression d'un fil électrique surplombant une propriété privée (suppression prise en charge financièrement par ce propriétaire) entraîne des travaux sur le réseau d'éclairage public du parking de la rue Candré.

Le devis établi par Morbihan Energies s'élève à 4.080 € TTC avec un reste à charge pour la Commune de 3.060 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

- Sur la réalisation de ces travaux : accord à l'unanimité
- Sur l'autorisation au Maire de signer les devis : accord à l'unanimité

N°2021-01-12 – PROJET D'ART EPHEMERE

La question est reportée à la prochaine séance.

N°2021-01-13 – DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

Le dernier arrêté de classement de la Commune en « commune touristique » date du 3/07/2015, l'arrêté préfectoral attribuait la dénomination « commune touristique » pour 5 ans.

M. le Maire propose de solliciter le renouvellement de la dénomination, conjointement avec la Communauté de Communes probablement (dans l'attente de la confirmation de la préfecture).

Décision du Conseil Municipal : accord de principe, à l'unanimité.

N°2021-01-14 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2019

Information a été donnée aux membres du Conseil Municipal des rapports d'activités 2019 suivants :

- **Rapport d'activités 2019 de Morbihan Energies**
- **Rapport d'activités 2019 Eau du Morbihan**
- **Rapports d'activités 2019 de Questembert Communauté :** rapport d'activités de la collectivité et rapport d'activités du service

N°2021-01-15 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS (Article L.2122-23 du CGCT)

Information des membres sur les devis signés par M. le Maire en vertu de ses délégations :

- PIC BOIS – LA GACILLY : acquisition d'un panneau d'affichage municipal pour un montant de 1.964,40 € TTC
- SECAL Protection – QUIMPER : commande d'une alarme pour bâtiment communal pour un montant de 1.732,51 € TTC
- BES – MAUBEC : totem (remplacement de l'accidenté rue St Michel) pour un montant de 6.949,11 € TTC (remboursé par les assurances)
- SARL HEDAN-SALIC - PLOERMEL : équipement de sécurité des véhicules municipaux pour un montant total de 2.239,93 € TTC.

21/01/21

N°2021-01-16 – QUESTIONS DIVERSES

- Information sur les demandes de subvention DSIL pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif chemin de Bogeais : pas de subvention de l'Etat + pour le traitement des boues de la station d'épuration par chaulage pendant la crise Covid-19 : pas de subvention de l'Etat – Notifications du 18/12/2020
 - Retour d'information sur la décision d'accorder une subvention pour acquisition d'un vélo électrique : 8 subventions accordées
 - Retour d'information sur les illuminations : réunion à venir avec l'association des commerçants et artisans
 - Vœux du Maire : sous forme papier avec distribution dans les boîtes aux lettres des habitants
-

La séance est levée à 22h45

21/01/21

primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, c'est-à-dire :

BUDGET COMMUNE

CHAPITRES		CREDITS OUVERTS EN 2020	25%
Chapite 20	Immobilisations incorporelles	93 790 €	23 000
Chapitre 204	Immobilisations incorporelles	10 000 €	2 500
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	54 800 €	13 700
Chapitre 23	Immobilisations en cours	425013,85€	100 000

BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAPITRES		CREDITS OUVERTS EN 2020	25%
Chapite 20	Immobilisations incorporelles	6 000€	1 500
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 008,26€	500

N°2021-01-09H – SUPPRESSION DE LA REGIE « PHOTOCOPIE »

Vu le montant des recettes des photocopies (147,60 € en 2020),

Vu la fermeture de la Trésorerie de Questembert programmée pour fin 2021 et la nécessité induite par cette fermeture d'ouvrir un compte à La Poste pour la régie de recettes,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie de recettes « encaissement des produits provenant des photocopies délivrées aux administrés ».

Le CM fixera ultérieurement le nombre maximum de photocopie accordé gratuitement par habitant.

N°2021-01-10 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ **DSIL 2021 pour changement des huisseries du bâtiment de l'ex-Poste**

M. le Maire pose la question de la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Programmation 2021 pour le changement des huisseries du bâtiment de l'ex-Poste, étant précisé qu'il contient 5 appartements (3 loués actuellement)

Estimatif des travaux : 4.030,79 € HT/fenêtre (pour 1 grande fenêtre) x 17 fenêtres = 68.524 € HT

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

➤ **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – programmation 2021 pour restauration de murs de soutènement**

M. le Maire propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2021) pour les projets de restauration des murs de soutènement (partiellement) :

* chemin des Venelles

* rue de la Grêle

* du cimetière

Estimatif de ces travaux : 180.009 € HT pour un plan de financement prévu ainsi qu'il suit :

• Etat (DETR 2021)	: 30 % =	54.002 €
• Conseil Départemental	: 25 % =	45.002 €
• Conseil Régional	: 20 % =	36.001 €
• Commune	: 25 % =	45.004 €

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

➤ **Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour restauration des murs de soutènement rue de la Grêle et rue du Souvenir**

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

N°2021-01-11 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE PORTE CADRE (du porche à la collégiale)

ET TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CANDRE : devis et demande de subvention à la Région

➤ **Enfouissement des réseaux rue Porte Cadre (du porche à la collégiale)**

Réseaux concernés par le devis de Morbihan Energies : électrique – éclairage public – télécom

Estimatif des travaux par Morbihan Energie : 39.419 € HT avec un reste à charge pour la commune de 17.242 €

Rappel du devis de Morbihan Energies pour l'enfouissement des réseaux rue Porte Cadre, du porche vers la rue de Graslin : 31.838 € HT avec un reste à charge pour la Commune de 15.234 € HT : travaux validés en séance du 29/10/2020.

Soit un total à la charge de la Commune de 32.476 € pour l'ensemble de la rue Porte Cadre

Ce devis comprend la remise en état de la voirie après travaux d'enfouissement mais il reste à vérifier que le réseau TV n'est pas concerné par ces mises en souterrain auquel cas, il s'ajouterait.

Ce dossier est éventuellement éligible au programme de subvention de la Région, au titre des Petites Cités de Caractère mais la collectivité ne peut déposer que deux dossiers par an.

Décision du Conseil Municipal :

- Sur la réalisation de ces travaux : reporté, dans l'attente de la rencontre avec l'architecte chargé des travaux de l'EHPAD
- Sur l'autorisation au Maire de signer les devis : reporté
- Sur la demande de subvention à la Région : concurrence entre dossiers, ceux listés précédemment et le projet de restauration de la salle polyvalente

21/01/21

➤ **Travaux sur réseau d'éclairage public rue Candré**

La future suppression d'un fil électrique surplombant une propriété privée (suppression prise en charge financièrement par ce propriétaire) entraîne des travaux sur le réseau d'éclairage public du parking de la rue Candré.

Le devis établi par Morbihan Energies s'élève à 4.080 € TTC avec un reste à charge pour la Commune de 3.060 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

- Sur la réalisation de ces travaux : accord à l'unanimité
- Sur l'autorisation au Maire de signer les devis : accord à l'unanimité

N°2021-01-12 – PROJET D'ART EPHEMERE

La question est reportée à la prochaine séance.

N°2021-01-13 – DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA DENOMINATION « COMMUNE TOURISTIQUE »

Le dernier arrêté de classement de la Commune en « commune touristique » date du 3/07/2015, l'arrêté préfectoral attribuait la dénomination « commune touristique » pour 5 ans.

M. le Maire propose de solliciter le renouvellement de la dénomination, conjointement avec la Communauté de Communes probablement (dans l'attente de la confirmation de la préfecture).

Décision du Conseil Municipal : accord de principe, à l'unanimité.

N°2021-01-14 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2019

Information a été donnée aux membres du Conseil Municipal des rapports d'activités 2019 suivants :

- **Rapport d'activités 2019 de Morbihan Energies**
- **Rapport d'activités 2019 Eau du Morbihan**
- **Rapports d'activités 2019 de Questembert Communauté :** rapport d'activités de la collectivité et rapport d'activités du service

N°2021-01-15 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS (Article L.2122-23 du CGCT)

Information des membres sur les devis signés par M. le Maire en vertu de ses délégations :

- PIC BOIS – LA GACILLY : acquisition d'un panneau d'affichage municipal pour un montant de 1.964,40 € TTC
- SECAL Protection – QUIMPER : commande d'une alarme pour bâtiment communal pour un montant de 1.732,51 € TTC
- BES – MAUBEC : totem (remplacement de l'accidenté rue St Michel) pour un montant de 6.949,11 € TTC (remboursé par les assurances)
- SARL HEDAN-SALIC - PLOERMEL : équipement de sécurité des véhicules municipaux pour un montant total de 2.239,93 € TTC.

21/01/21

N°2021-01-16 – QUESTIONS DIVERSES

- Information sur les demandes de subvention DSIL pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif chemin de Bogeais : pas de subvention de l'Etat + pour le traitement des boues de la station d'épuration par chaulage pendant la crise Covid-19 : pas de subvention de l'Etat – Notifications du 18/12/2020
- Retour d'information sur la décision d'accorder une subvention pour acquisition d'un vélo électrique : 8 subventions accordées
- Retour d'information sur les illuminations : réunion à venir avec l'association des commerçants et artisans
- Vœux du Maire : sous forme papier avec distribution dans les boites aux lettres des habitants

La séance est levée à 22h45